

Table des matières

Introduction	9
Annemie SCHAUS et Marc UYTENDAELE	

PREMIÈRE PARTIE

LE VOLET INSTITUTIONNEL : UNE MAISON FÉDÉRALE RÉNOVÉE ET ASSAINIE ?

La révision de l'article 195 de la Constitution du 29 mars 2012 : « Ceci (n')est (pas) une révision »	13
Pierre VANDERNOOT	
Introduction : d'une Constitution rigide à son assouplissement temporaire	13
Section 1. Le contexte et l'enjeu de la révision	16
Sous-section 1. Le contexte constitutionnel	16
Sous-section 2. Le contexte historique	27
Sous-section 3. Le contexte politique	30
Sous-section 4. L'enjeu de la révision de l'article 195	33
Section 2. L'adoption de la « disposition transitoire » de l'article 195 de la Constitution – Procédure et contours principaux	43
Sous-section 1. L'adoption de la « disposition transitoire » de l'article 195 : les étapes de la procédure parlementaire	43
A. La déclaration de révision de 2010	43
B. L'adoption de la « disposition transitoire » de l'article 195 en 2012	47
Sous-section 2. Les principaux contours de la « disposition transitoire » de l'article 195	49
Section 3. La validité constitutionnelle du procédé	52
Sous-section 1. L'avis de la Commission de Venise	52
Sous-section 2. Appréciation de la validité constitutionnelle de l'adoption de la « disposition transitoire » à l'article 195	54
Sous-section 4. Quelques leçons de l'expérience	61
Conclusion	77

La réforme du Sénat, un tableau inachevé...	81
Anne FEYT et Pascale VANDERNACHT	
Introduction	81
Section 1. La composition du Sénat réformé	83
Sous-section 1. Présentation générale	83
A. Règles de composition du Sénat	83
B. Règles de répartition des sièges – sénateurs des entités fédérées	84
C. Règles de répartition des sièges – sénateurs cooptés	86
Sous-section 2. Commentaires critiques	87
Section 2. La nouvelle répartition des compétences entre la Chambre des représentants et le Sénat	91
Sous-section 1. Présentation générale et approche critique	91
A. La compétence normative	92
B. Une compétence en tant que conseil et conciliateur	96
C. Une compétence limitée dans les matières qui touchent à l'ordre juridictionnel	98
D. Une compétence internationale quasi-inexistante	99
E. La seconde lecture	99
Sous-section 2. En guise de conclusion	100
 L'autonomie constitutive après la sixième réforme de l'État	 103
Quentin PEIFFER et Joëlle SAUTOIS	
Introduction	103
Section 1. L'autonomie constitutive et l'absence de pouvoir constituant	105
Section 2. Les trois volets de la réforme	115
Sous-section 1. La nouvelle autonomie constitutive relative à la durée de la législature et à la date d'élection des parlements	115
Sous-section 2. L'autonomie constitutive élargie pour les Communautés française et flamande ainsi que pour la Région wallonne	122
Sous-section 3. L'autonomie constitutive pour la Région de Bruxelles-Capitale et la Communauté germanophone	128
Section 3. Premier bilan	141
Sous-section 1. Un élargissement de l'autonomie constitutive peu significatif en ce qui concerne les Communautés française et flamande ainsi que la Région wallonne	141
Sous-section 2. Une coquille vide mais hautement symbolique pour la Région de Bruxelles-Capitale	143

La scission de la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde 145

Vanessa RIGODANZO et Emmanuel SLAUTSKY

Introduction	145
Section 1. Avant la sixième réforme de l'État : genèse et histoire de la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde	147
Sous-section 1. La législation électorale fédérale, la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde et les arrêts n° 30/2003 et n° 73/2003 de la Cour d'arbitrage	147
A. De l'indépendance nationale à l'accord dit de «Renouveau politique»	147
B. L'accord dit de «Renouveau politique» et sa condamnation par la Cour d'arbitrage	150
Sous-section 2. 2003-2011 : heurts et malheurs du fédéralisme belge	160
A. Les suites de l'arrêt n° 73/2003 de la Cour d'arbitrage et le quasi-accord de 2005	160
C. La législature 2007-2010 et les élections du 13 juin 2010	162
Section 2. Les négociations de 2010-2011 et l'accord institutionnel sur la sixième réforme de l'État	165
Sous-section 1. Un préalable : les enjeux du débat	165
A. Les raisons des revendications flamandes de scission de la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde	165
B. Les raisons des résistances francophones à la scission de la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde	166
Sous-section 2. Les négociations 2010-2011 et la difficile formation du gouvernement «Di Rupo»	168
Sous-section 3. L'accord institutionnel du 11 octobre 2011 pour la sixième réforme de l'État	170
Sous-section 4. L'accord institutionnel du 11 octobre 2011 mis en œuvre : la réforme du 19 juillet 2012	171
A. Les textes réglant la scission de la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde	171
B. Les révisions constitutionnelles du 19 juillet 2012	172
C. Les modifications législatives du 19 juillet 2012	174
Sous-section 5. L'examen parlementaire des textes relatifs à la scission de la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde	176
Sous-section 6. La conformité de la réforme du 19 juillet 2012 aux normes de rang supérieur	179
A. Le cadre juridique dans lequel s'inscrit la loi du 19 juillet 2012	179
B. La loi du 19 juillet 2012 respecte-t-elle les principes d'égalité et de non-discrimination?	183

Conclusion	190
Le nouveau politique	
Questions choisies	193
Thibaud WYNGAARD et Olivier LEGRAND	
Introduction	193
Section 1. L'interdiction de la modification des règles électorales un an avant l'élection	195
Section 2. L'organisation des élections	198
Sous-section 1. Principes	198
Sous-section 2. La concomitance des élections	199
Sous-section 3. L'autonomie constitutive	203
Section 3. Le statut financier et social des ministres et des parlementaires – les dotations aux Chambres et aux cabinets ministériels	205
Sous-section 1. La rémunération des ministres fédéraux et la dotation allouée à leur cabinet	206
Sous-section 2. Le statut financier et social des parlementaires et la dotation aux assemblées	207
A. La rémunération ordinaire de tout parlementaire	208
B. Les fonctions spéciales et les indemnités y afférentes	210
C. L'indemnité de départ	211
D. Le régime de pension	212
Sous-section 3. Conclusion	213
Section 4. Le Code et la commission de déontologie	215
Sous-section 1. Code et commission de déontologie : le dispositif en vigueur en Flandre	217
A. Champ d'application <i>rationae personae</i> du Code	217
B. Champ d'application <i>rationae materiae</i> du Code	217
C. Prérogatives de la commission	218
D. Quelques enseignements de quinze années de fonctionnement de la commission de déontologie	219
Sous-section 2. Code et commission de déontologie : le dispositif envisagé dans les accords de majorité wallon-bruxellois-Communauté française	220
Sous-section 3. Code et commission de déontologie : le dispositif envisagé dans l'accord relatif à la sixième réforme de l'État	223
A. Quant au champ de compétence <i>rationae personae</i> de la commission de déontologie	224

B. Quant aux prérogatives de la commission de déontologie	225
C. Quant à la composition de la commission de déontologie	225
D. Quant au contenu du Code de déontologie	226
Sous-section 4. Conclusion	226
La nouvelle procédure de nomination des bourgmestres des six communes à facilités de la périphérie bruxelloise	227
Adélaïde REMICHE et Laura VAN DEN EYNDE	
Introduction	227
Section 1. La nomination des bourgmestres : retour sur une saga	229
Sous-section 1. Bref survol historique de la procédure de nomination des bourgmestres	229
Sous-section 2. Chronique d'une discorde : la non-nomination des bourgmestres	232
Section 2. Genèse du problème ou avoir été d'accord de ne pas s'accorder sur tout...	235
Section 3. Le nouveau rôle de l'Assemblée générale du Conseil d'État dans les communes périphériques	241
Sous-section 1. La nouvelle procédure de nomination des bourgmestres	242
Sous-section 2. L'Assemblée générale comme « juge naturel » de la périphérie bruxelloise	249
Sous-section 3. Le « bétonnage » des garanties accordées par les lois du 19 juillet 2012	250
Section 4. La nouvelle procédure de nomination des bourgmestres : un pas en avant, deux pas en arrière dans la pacification communautaire ?	252
Sous-section 1. Élections communales 2012 : répétition d'un scénario aux airs déjà connus ?	252
Sous-section 2. À l'Assemblée générale du Conseil d'État de jouer...	254
Conclusion : une (ou plusieurs ?) juridiction(s) funambule(s) appelée(s) à mettre fin au carrousel	258

DEUXIÈME PARTIE

LE FINANCEMENT : UNE RÉVOLUTION COPERNICIENNE AMORCÉE ?

Le financement des entités fédérées en Belgique : quels changements après la sixième réforme de l'État ?	263
Benoît BAYENET et Marc BOURGEOIS	
Section 1. Éléments de contexte : aperçu de l'évolution du financement des Communautés et des Régions depuis 1989	267
Section 2. Le système de financement des Communautés et des Régions avant l'entrée en vigueur de la sixième réforme de l'État	273
Sous-section 1. Principaux éléments relatifs au financement des Communautés (française et flamande)	276
A. Les parties attribuées du produit de l'I.P.P. et de la TVA	276
B. L'autonomie fiscale (inexistante) des Communautés (française et flamande)	278
Sous-section 2. Principaux éléments relatifs au financement des Régions	279
A. La partie attribuée de l'I.P.P.	279
B. L'intervention de solidarité nationale (ISN)	280
C. L'autonomie fiscale des Régions	281
Section 3. Le système de financement des Communautés et des Régions après l'entrée en vigueur de la sixième réforme de l'État	285
Sous-section 1. L'autonomie fiscale des Régions en matière d'impôt des personnes physiques	288
Sous-section 2. Le nouveau mécanisme de solidarité	294
Sous-section 3. Le financement des nouvelles compétences matérielles transférées aux Régions	296
Sous-section 4. Le mécanisme de responsabilisation environnement pour les Régions	297
Sous-section 5. Le « juste financement » des institutions bruxelloises	298
Sous-section 6. Les parts attribuées des recettes d'I.P.P. et de TVA aux Communautés	303
Sous-section 7. Les nouvelles dotations aux Communautés	304
A. La dotation pour financer les compétences liées aux allocations familiales	304
B. La dotation pour financer les compétences liées aux personnes âgées	305
C. La dotation pour financer les compétences liées aux soins de santé et à l'aide aux personnes	306

D. Le cas spécifique de la Cocom	306
E. Les débats intra-francophones	307
Sous-section 8. Contributions des entités pour les pensions des fonctionnaires	308
Sous-section 9. Un mécanisme de transition pour assurer la transition entre les deux modèles	308
Sous-section 10. La participation des entités fédérées à l'assainissement des finances publiques et aux coûts de vieillissement	310
Le refinancement de Bruxelles : « juste », « correct » ou... ?	311
Dimitri YERNAULT	
Introduction : le poids des mots, le choc des chiffres	311
Section 1. Le poids sous-estimé du passé	315
Sous-section 1. Les effets longs de la « mise au frigo » de Bruxelles	315
Sous-section 1. La résorption incomplète des handicaps de la création de la Région à l'accord papillon	320
Sous-section 3. Les débats autour du chiffre « magique » de 500 millions d'euros	327
Section 2. La première phase du refinancement de Bruxelles en 2012	331
Sous-section 1. Les discussions générales au Parlement fédéral	331
Sous-section 2. Les mécanismes de refinancement d'ores et déjà adoptés	337
Section 3. La deuxième phase en cours et l'avenir du refinancement de Bruxelles	343
Sous-section 1. Deux nouveaux mécanismes imminents	343
Sous-section 2. Le flou « 0.1 % P.I.B. »	345
Sous-section 3. Les vases communicants avec le refinancement général	346
Conclusion : Alors ? « Juste » ou « correct » ?	351
La sixième réforme de l'État : autonomie fiscale vs solidarité	
Le cas de la Région wallonne	359
Giuseppe PAGANO	
Introduction	359
Section 1. L'autonomie fiscale des régions	360
Sous-section 1. Le principe	360
Sous-section 2. Mécanisme et progressivité	361
Section 2. La solidarité et les mécanismes de transition	363
ANTHEMIS	603

Section 3. Quel bilan pour la Région wallonne ?	364
Sous-section 1. L'élasticité supra-unitaire	364
Sous-section 2. L'élasticité supra-unitaire compense-t-elle la disparition du socle wallon ?	366
Conclusion	370

TROISIÈME PARTIE
**PLUS DE COHÉRENCE,
 POUR UN MEILLEUR SERVICE AUX CITOYENS ?**

La réforme de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles	375
Frédéric GOSSELIN	
Introduction	375
Section 1. Le dédoublement des tribunaux	376
Section 2. La scission du parquet et de l'auditorat du travail de Bruxelles	377
Sous-section 1. Le parquet de Bruxelles	378
Sous-section 2. Le parquet de Hal-Vilvorde	379
A. Le procureur du Roi de Hal-Vilvorde	379
B. Les substituts néerlandophones	379
C. Les substituts francophones détachés du parquet de Bruxelles près le parquet de Hal-Vilvorde	380
Sous-section 3. L'auditorat du travail de Bruxelles	380
Sous-section 4. L'auditorat du travail de Hal-Vilvorde	382
A. L'auditeur du travail de Hal-Vilvorde	382
B. Les substituts néerlandophones	382
C. Les substituts francophones détachés de l'auditorat du travail de Bruxelles vers l'auditorat du travail de Hal-Vilvorde	382
Sous-section 5. Le comité de coordination	383
Section 3. Les modifications apportées à la loi du 15 juin 1935	383
Sous-section 1. Le maintien des règles et de la pratique actuelles	384
Sous-section 2. L'ancrage constitutionnel	385
Sous-section 3. Les modifications de la loi du 15 juin 1935	386
A. La demande unilatérale de changement de langue	386
B. La demande de changement de langue en cas de pluralité de défendeurs	389

C. La demande de renvoi ou de changement de langue de commun accord	390
D. La demande de changement de langue devant les tribunaux de police de Hal et de Vilvorde siégeant en matière civile	390
E. La demande de changement de langue devant les justices de paix de Kraainem-Rhodes-Saint-Genèse et Meise	391
F. Le choix du tribunal en cas de comparution volontaire	391
G. La nouvelle voie de recours	392
Section 4. Les méandres de l'entrée en vigueur	394
Sous-section 1. Les cadres transitoires	394
Sous-section 2. Les cadres définitifs	395
Conclusions	395
Les nouvelles compétences des Communautés et de la Commission communautaire commune dans les matières personnalisables	
Et si l'accord papillon leur donnait des ailes ?	397
Julie LUDMER	
Introduction	397
Section 1. Les allocations familiales	398
Section 2. Soins de santé et aide aux personnes	402
Conclusion	408
La défédéralisation de la sécurité sociale : un risque pour la société et un défi pour les juges	411
Xavier DELGRANGE	
Section 1. La sécurité sociale et les matières personnalisables	412
Section 2. La construction d'un État fédéral cohérent et efficace	417
Section 3. Le <i>standstill</i>	422
Les structures pour personnes âgées et la sixième réforme de l'État : <i>homes sweet homes</i> ?	429
Vanessa DE GREEF	
Section 1. La fin des guerres de compétences dans les structures pour personnes âgées...	430
Section 2. ... <i>versus</i> le début des razzias dans la sécurité sociale ?	438
ANTHEMIS	605

L'articulation des compétences régionales et locales dans la Région de Bruxelles-Capitale : l'autonomie locale menacée ou recadrée ? 449

Benjamin CADRANEL et Youri MOSSOUX

Introduction 449

Section 1. Les prémices de l'accord sur la répartition des compétences à Bruxelles 450

Sous-section 1. Le principe de la négociation intrabruelloise 451

Sous-section 2. L'accord du Gouvernement bruxellois du 12 juillet 2009 452

Sous-section 3. Du « groupe des sages » à l'accord du 20 septembre 2011 457

Sous-section 4. L'accord du 20 septembre 2011 et sa mise en œuvre 460

A. Les réformes qui relèvent d'une organisation interne de la Région 460

B. Les réformes relevant de la compétence du législateur fédéral 462

Section 2. La conformité de la réforme au principe de l'autonomie communale 465

Sous-section 1. La protection constitutionnelle et européenne de l'autonomie locale 466

Sous-section 2. L'urbanisme 472

Sous-section 3. La mobilité 474

A. La coopération des communes et de la Région dans l'élaboration des plans 476

B. L'effet du P.R.M. sur les normes communales et le contrôle effectué par la Région 478

C. Le respect du principe de l'autonomie locale 481

Sous-section 4. Le logement 481

Sous-section 5. La propreté 482

En guise de conclusion 485

Les décrets conjoints dans le fédéralisme coopératif belge : réforme symbolique ou révolution *a minima* ? 487

Kevin MUNUNGU LUNGUNGU

Introduction et plan 487

Section 1. Le déficit démocratique des accords de coopération 490

Sous-section 1. Considérations générales sur la technique des accords de coopération 491

Sous-section 2. La marginalisation des Parlements dans l'adoption et la terminaison des accords de coopération	497
A. Les accords de coopération : des ententes intergouvernementales ?	497
B. L'intangibilité des accords de coopération face à une dénonciation unilatérale	507
Section 2. Les décrets conjoints entre collectivités fédérées : réforme de façade ou avancée institutionnelle ?	510
Sous-section 1. Les lignes de force de la réforme proposée	511
A. Un nouvel instrument de coopération entre les collectivités fédérées...	511
B. ... plus démocratique que la technique des accords de coopération	516
Sous-section 2. La précarité des décrets conjoints : un frein à leur foisonnement dans le paysage normatif belge ?	519
Observations finales : les décrets conjoints dans l'accord institutionnel pour la sixième réforme de l'État – rien... ou presque rien ?	523

QUATRIÈME PARTIE

LA BELGIQUE APPARTIENT-ELLE À L'AVENIR OU AU PASSÉ ?

Brèves observations sur le budget général des dépenses de l'autorité fédérale	527
Christian BEHRENDT	
Le « plan B »	531
Jérôme SOHIER	
Introduction	532
Section 1. Le « plan B » de la sécession	533
Section 2. Le « plan B » de la scission	537
Section 3. Le « plan B » face à la règle de l' <i>uti possidetis juris</i>	541
Section 4. Le « plan B » face aux règles de partage des biens et des dettes	546
Conclusions	549

La Belgique appartient-elle à l'avenir ou au passé ?	551
François TULKENS	
Section 1. L'instauration de la complexité généralisée	553
Section 2. L'instrumentalisation de la Constitution	556
België : toekomst of verleden ?	559
Emmanuel VANDENBOSSCHE	
Inleiding	559
Afdeling 1. Gewone sprong of historische omwenteling?	559
Afdeling 2. België : verleden of toekomst?	561
Afdeling 3. Wat is er in de zesde staatshervorming opgevallen?	562
Besluit	564
Quel avenir pour la Belgique ?	567
Jan VELAERS	
La Belgique appartient-elle à l'avenir ou au passé ?	573
Marc VERDUSSEN	
Section 1. De la nécessité de préserver la cohérence du modèle fédéral belge	573
Section 2. De la nécessité de respecter l'esprit des procédures constitutionnelles	576
Section 3. De la nécessité de ne pas se laisser abuser par d'oiseux précédents	578
CONCLUSIONS GÉNÉRALES	585
Marc UYTENDAELE	